



البريد بنك
AL BARID BANK

Pilier III – Al Barid Bank

31 Décembre 2020

Sommaire

| | |
|---|----------|
| I. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES D'Al Barid Bank..... | 2 |
| 1) CADRE REGLEMENTAIRE BANK AL-MAGHRIB | 2 |
| 2) CHAMP D'APPLICATION : PERIMETRE PRUDENTIEL | 2 |
| 3) COMPOSITION DES FONDS PROPRES | 2 |
| 4) RATIO DE SOLVABILITE | 4 |
| II. EXIGENCE EN FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDERES D'Al Barid Bank..... | 4 |
| 1) RISQUE DE CREDIT | 5 |
| 2) RISQUE DE MARCHE | 5 |
| 3) RISQUE OPERATIONNEL | 6 |

Pilier III

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres d'Al Barid Bank à son profil de risque.

I. Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres d'Al Barid Bank

1) Cadre réglementaire Bank AL-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank AL-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi, après la transposition par Bank AL-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II qui couvre les 3 piliers :

- Pilier 1 : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;
- Pilier 2 : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;
- Pilier 3 : transparence et uniformisation de l'information financière.

Bank AL-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2) Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base individuelle (banque au Maroc) et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres, portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approchestandard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme BâleIII.

Al Barid Bank détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

3) Composition des Fonds Propres

En Juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, Al Barid Bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1¹ au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

A fin Décembre 2020, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudentiels d'Al Barid Bank, sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

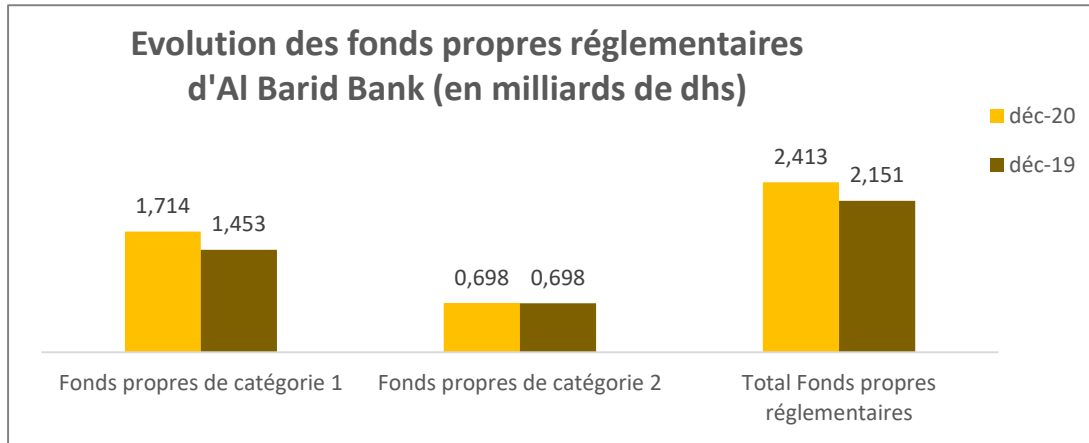
Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

Sur base consolidée, la composition des fonds propres, à fin Décembre 2020, se présente comme suit :

| (en KMAD) | déc-20 | déc-19 | Var. en KDH | Var. en % |
|--|------------------|------------------|----------------|--------------|
| Capital | 1 036 508 | 1 029 730 | 6 778 | 0,7% |
| Réserves et RAN | 1 053 847 | 870 758 | 183 089 | 21,0% |
| moins dividendes prévus | 204 719 | 131 510 | 73 209 | 55,7% |
| Elément à déduire (immobilisations incorporelles...) | -594 570 | - 599 631 | 5 061 | -0,8% |
| Dispositions transitoires ² | 13 840 | 20 760 | - 6 920 | -33,3% |
| Fonds propres CET1 | 1 714 345 | 1 453 128 | 261 217 | 18,0% |
| Fonds propres AT1 | 0 | - | - | |
| Fonds propres de catégorie 1 | 1 714 345 | 1 453 128 | 261 217 | 18,0% |
| Dettes subordonnées et autres éléments | 698 450 | 697 868 | 582 | 0,1% |
| Dispositions transitoires ¹ | - | - | - | |
| Fonds propres de catégorie 2 | 698 450 | 697 868 | 582 | 0,1% |
| Total fonds propres réglementaire | 2 412 795 | 2 150 996 | 261 799 | 12,2% |

¹ Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels.

²Les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9.



4) Ratio de Solvabilité

Sur base consolidée, les Ratio de solvabilité et Ratio Tier-one ressortent respectivement, à fin Décembre 2020, à 14.09% et 10.01%. Sans l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS9, ces ratios s'élèvent à 14.01% et 9.93%.

Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale.

| <i>Base consolidée</i> | déc-20 | déc-19 |
|------------------------|--------|--------|
| Ratio de solvabilité | 14,09% | 15,24% |
| Ratio de Tier-one | 10,01% | 10,29% |

Sur base sociale, les Ratio de solvabilité et Ratio Tier-one ressortent respectivement, à fin Décembre 2020, à 14.86% et 10.08%.

| <i>Base sociale</i> | déc-20 | déc-19 | déc-18 |
|----------------------|--------|--------|--------|
| Ratio de solvabilité | 14,86% | 16,09% | 14,59% |
| Ratio de Tier-one | 10,08% | 10,59% | 10,34% |

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés d'Al Barid Bank

Au 31 Décembre 2020, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour AL BARID BANK s'élève 17 124 798 KDH.

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

| <i>Risque Couvert</i> | <i>Pilier I</i> |
|--|---|
| | <i>Méthode d'Evaluation et de Gestion</i> |
| <i>Risque de Crédit et de Contrepartie</i> | <i>vMéthode Standard</i> |
| <i>Risques de Marché</i> | <i>vMéthode Standard</i> |
| <i>Risque Opérationnel</i> | <i>vBIA (Basic Indicator Approach)</i> |

La répartition des risques pondérés par nature sur base consolidée est comme suit :

| <i>(en milliers de dirhams)</i> | déc-20 | déc-19 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Risques de crédit | 6 404 510 | 5 158 450 |
| Risques de marché | 7 075 066 | 5 638 494 |
| Risques opérationnels | 3 645 222 | 3 151 336 |
| Total | 17 124 798 | 14 115 689 |

Sur base sociale, la répartition des risques pondérés est présentée dans le tableau ci-dessous :

| <i>(en milliers de dirhams)</i> | déc-20 | déc-19 | déc-18 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Risques de crédit | 5 756 462 | 5 060 499 | 4 606 614 |
| Risques de marché | 6 889 842 | 5 638 494 | 6 416 032 |
| Risques opérationnels | 3 467 535 | 3 151 336 | 3 137 007 |
| Total | 16 113 839 | 13 850 329 | 14 159 653 |

1) Risque de crédit

A fin Décembre 2020, le montant des risques pondérés de crédit sur base consolidée, s'élève à 6 404 510 KDH comme le montre le tableau suivant :

| Risques pondérés de crédit (en KDH) | | Variations | |
|--|-----------|-------------------|-------|
| déc-20 | déc-19 | en KDH | en % |
| 6 404 510 | 5 158 450 | 1 246 060 | 24,2% |

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par segment sur base consolidée:

| <i>Par segment</i> | <i>déc-20</i> | | <i>déc-19</i> | | <i>Variation</i> | |
|---|------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| | <i>Actifs pondérés</i> | <i>Exigences en Fonds propres</i> | <i>Actifs pondérés</i> | <i>Exigences en Fonds propres</i> | <i>Actifs pondérés</i> | <i>Exigences en Fonds propres</i> |
| Risque en souverain | - | - | - | - | - | - |
| Risque établissements de crédits | 34 797 | 2 783 | 14 015 | 1 121 | 20 782 | 1 662 |
| Risques entreprises | 315 793 | 25 263 | 346 281 | 27 702 | - 30 488 | - 2 439 |
| Risques clientèle de détail | 2 958 491 | 236 679 | 2 627 721 | 210 218 | 330 770 | 26 461 |
| Risque autres actifs | 3 095 429 | 247 634 | 2 170 434 | 173 635 | 924 995 | 73 999 |
| Total | 6 404 510 | 512 361 | 5 158 450 | 412 676 | 1 246 060 | 99 685 |

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

Sur base sociale, le montant des risques pondérés de crédit s'élève à 5 756 462 KDH.

2) Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché.

Le risque de marché est composé du :

➤ *Risque de taux d'intérêt*

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A)

➤ *Risque de change*

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

Exigences en fonds propres des différents types du risque marché sur base consolidée

| <i>(en milliers de dirhams)</i> | déc-20 | déc-19 | Variation |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Exigence en fonds propres au titre du risque général de taux en KMAD | 333 994 | 253 506 | 80 488 |
| Exigence en fonds propres au titre du risque spécifique de taux en KMAD | 228 551 | 194 215 | 34 336 |
| Exigence en fonds propres au titre du risque de taux en KMAD | 562 546 | 447 720 | 114 826 |
| Risques pondérés de taux | 7 031 820 | 5 596 505 | 1 435 315 |

3) Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB

annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

Exigence en fonds propres du risque opérationnel sur base consolidée

| <i>(en milliers de dirhams)</i> | déc-20 | déc-19 |
|---------------------------------|---------|---------|
| Exigence en fonds propres | 291 618 | 265 500 |